

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 8 septembre 2010

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 8 septembre 2010 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Paul Lepage (Saint-Moïse)	Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	

ainsi que (comme 2e représentant) :

M. Jocelyn Caron (Sayabec)  
M. Richard Leclerc (Amqui)  
Mme Françoise Jean (Causapscal)

sous la présidence de M. Georges Guénard (St-Vianney), préfet-suppléant.

Personne absente : Madame Chantale Lavoie, préfète.

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
M. Dominique Robichaud, directeur du Service de génie municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2010-161 concernant l'ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, il est résolu de déclarer la séance ouverte à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2010-162 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2010**

Il est proposé par M. Michel Chevarie, appuyé par M. Paul Lepage et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point « Autres sujets » ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 11 août 2010
4. Période de questions de l'assistance
5. TNO : Route d'accès Milnikek
6. Matières résiduelles : Fermeture du LES de Padoue
7. Usine de biométhanisation des matières résiduelles organiques – Offre de la SÉMER de Rivière-du-Loup
8. Découpage des circonscriptions électorales provinciales de l'Est-du-Québec
9. Berce du Caucase
10. Règlement 2010-09 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Matapédia et de leur paiement par les municipalités locales – Avis de motion
11. Prévisions budgétaires 2011
  - 11.1. Calendrier de travail et échéancier
  - 11.2. Règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2011 – Avis de motion
12. Communication du Service de culture et communications
  - 12.1. Conseil sans papier – Point d'information
  - 12.2. Journées de la culture – Invitation au circuit sur les paysages
  - 12.3. Programme de soutien aux initiatives culturelles matapédiennes – Appel de projets
13. Construction du parc éolien du Lac-Alfred - Maximisation des retombées économiques pour la région
14. Route Verte – Appel d'offres sur invitation pour 2 tronçons sur le territoire de la Ville d'Amqui (Camping et Hôtel de ville)
15. Représentant de la MRC de La Matapédia sur la Table GIRT Gaspésie Sud
16. Correspondance

17. Période de questions de l'assistance
18. Autres sujets :
  - 18.1 Prochaine réunion de travail de la MRC – 22 septembre à 19 h 30
  - 18.2 Prochain Conseil de la MRC – 13 octobre à 19 h 30
  - 18.3 Invitation à une rencontre avec M. Denis Coderre et Mme Nancy Charest du parti libéral du Canada - Salle de l'Age d'Or Amqui, 13-09-2010 à 11h30
  - 18.4 Rappel de la visite au CFER
  - 18.5 Transmission de condoléances à la famille de M. Claude Béchard
19. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 11 AOÛT 2010**

#### **Résolution CM 2010-163 concernant une modification au procès-verbal de la séance du 11 août 2010**

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux et unanimement résolu d'indiquer le nom des municipalités pour le vote tenu au point 9.3 concernant la participation financière de la MRC dans le projet de la Véloroute Desjardins (Route Verte).

Adoptée.

#### **Résolution CM 2010-164 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2010**

Il est proposé par Mme Danielle Marcoux, appuyé par M. Jean-Paul Bélanger et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2010.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est posée par l'assistance à ce point.

### **5. TNO : ROUTE D'ACCÈS MILNIKEK**

Certains utilisateurs de ce secteur sont présents à la séance et réitèrent leur demande adressée préalablement par correspondance auprès du Conseil de la MRC afin de les appuyer dans leurs démarches auprès du MRNF pour assurer l'entretien du chemin Milnikek et de ses ponts. Ces personnes invoquent la grande utilisation de ce chemin par les chasseurs et pêcheurs. Les utilisateurs sont prêts à investir dans les travaux de réfection dans ce secteur afin de maintenir l'accessibilité.

#### **Résolution CM 2010-165 concernant le maintien de l'accessibilité des pont et route donnant accès au TNO de Milnikek**

Considérant les démarches entreprises par madame Gisèle Lévesque pour la réfection et le maintien du chemin d'accès au TNO de Milnikek via la municipalité de Sainte-Florence;

Considérant que la municipalité de Sainte-Florence appuie ces démarches et demande que des travaux de réfection soient réalisés afin de maintenir ouverte cette route;

Considérant le dépôt d'une pétition d'environ 125 signatures demandant le nivelage annuel de cette route.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par Mme Sophie Champagne et résolu que la MRC de La Matapédia appuie les démarches des utilisateurs et de la municipalité de Sainte-Florence et demande au MRNF de maintenir ouverts pour les véhicules légers le chemin et les ponts donnant d'accès au TNO de Milnikek via la municipalité de Sainte-Florence.

Adoptée.

### **6. MATIÈRES RÉSIDUELLES : FERMETURE DU LES DE PADOUE**

La MRC de La Mitis a déposé au MDDEP un plan de fermeture du LES de Padoue prévoyant le recouvrement final et la végétation des zones exploitées de même que l'imperméabilisation d'une superficie de 6 000 m<sup>2</sup>. Des travaux de 207 000 \$ ont été réalisés en 2009 pour réaliser la fermeture du LES.

Après plusieurs rencontres de travail pour faire accepter les travaux réalisés, le MDDEP maintient ses exigences de procéder au recouvrement imperméable de toutes les superficies excédentaires au certificat d'autorisation et de celles exploitées en 2008. La dernière rencontre s'est tenue le 7 juin dernier en présence du sous-ministre adjoint, M. Michel Rousseau. Les représentants de la direction régionale maintiennent l'exigence d'imperméabiliser un minimum de 20 000 m<sup>2</sup>; des travaux représentant des coûts estimés à plus de 500 000 \$. En cas de refus de la MRC de réaliser ces travaux, le MDDEP prévoit saisir la garantie d'exécution de 100 000 \$ pour entreprendre ces travaux et émettre une ordonnance obligeant leur réalisation.

La MRC de La Mitis a mandaté un laboratoire de sols pour analyser la perméabilité du recouvrement existant et pour le comparer avec la perméabilité demandée par le MDDEP. Les résultats ne sont pas concluants et la MRC attend une recommandation du consultant pour améliorer la perméabilité du recouvrement déjà en place sans procéder à la pose d'une

membrane d'argile ou synthétique. Selon ces recommandations, La Mitis pourrait tenter de négocier des travaux moins coûteux pour compléter le plan de fermeture du LES de Padoue.

**7. USINE DE BIOMÉTHANISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES : OFFRE DE LA SÉMER DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**Résolution CM 2010-166 concernant la mise en place d'une usine de biométhanisation des matières organiques résiduelles à Rivière-du-Loup**

Il est proposé par M. Jean-Paul Bélanger, appuyé par Mme Marlène Landry et résolu :

- d'indiquer à la SÉMER l'intérêt de la MRC de La Matapédia à utiliser les installations de biométhanisation pour plusieurs des municipalités de son territoire;
- d'analyser, lors de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles, l'hypothèse de traiter une partie ou l'ensemble des matières organiques de La Matapédia aux installations de la SÉMER;
- de laisser à chaque municipalité le choix d'utiliser cette solution pour atteindre l'objectif de détourner 100 % des matières organiques de l'enfouissement pour 2020;
- de signifier à la Ville de Rivière-du-Loup, propriétaire d'un lieu d'enfouissement sanitaire, l'intérêt de la MRC de La Matapédia à discuter des conditions relatives à la réception des déchets à compter de l'échéance du contrat en vigueur liant la MRC et la Régie des matières résiduelles Matapédia-Métis en novembre 2013.

Adoptée.

**8. DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES PROVINCIALES DE L'EST-DU-QUÉBEC**

**Résolution CM 2010-167 concernant la refonte de la carte électorale provinciale**

- Considérant que dans son projet de refonte de la carte électorale, la Commission de la représentation électorale du Québec veut ajouter la MRC de Matane à la circonscription de Matapédia, qui comprend actuellement les MRC de La Matapédia et de La Mitis;
- Considérant que cette nouvelle circonscription compterait 45 municipalités et 10 territoires non organisés (TNO) répartis sur 3 territoires de MRC, de CLD, de CLE, de CSSS (Mitis, Matane, Matapédia) et plusieurs écoles;
- Considérant que cette situation causera une rupture de proximité entre nous et notre représentante à l'Assemblée nationale puisqu'une augmentation de 30 % de la tâche de la députée ne s'accompagnera pas d'une augmentation de 30 % de son temps;
- Considérant que le temps dévolu aux travaux à l'Assemblée nationale du Québec ne laisse déjà pas beaucoup de temps pour le travail dans la circonscription;
- Considérant que les MRC de La Mitis, de La Matapédia et de Matane comptent parmi les plus pauvres et les plus dévitalisées du Québec et du Canada;
- Considérant que le rôle de député est d'autant plus important dans notre circonscription puisque les individus, les organisations et les instances de gouvernance font appel à ses services à titre d'ombudsman, de plaideur, de médiateur, de défenseur et de représentant des services publics;
- Considérant qu'un député est aussi promoteur et acteur du développement économique d'une circonscription;
- Considérant que nous trouvons absurde de demander à une population qui est de plus en plus âgée et souvent démunie de parcourir une centaine de kilomètres pour aller voir leur députée alors que dans certaines circonscriptions urbaines, y faire le tour ne prend qu'une heure à pied;
- Considérant que depuis plus de 40 ans, les limites de nos circonscriptions de Matapédia, Matane et Rimouski, ont trop souvent été modifiées, si bien que certaines municipalités ne s'y retrouvent plus (Grand-Métis, Luceville, Métis-sur-Mer, Padoue, Pointe-au-Père, Price, Saint-Damase, Saint-Noël, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis);
- Considérant que notre circonscription de Matapédia et notre région du Bas-Saint-Laurent n'ont pas à payer le prix pour les autres circonscriptions et les autres régions du Québec puisqu'il y a 25 circonscriptions québécoises qui dépassent l'écart de + ou - 25 % du quotient électoral et que 14 autres sont sur le point de le dépasser;
- Considérant qu'une modification affaiblirait grandement le poids politique de notre région administrative du Bas-Saint-Laurent puisque nous perdriions une voix et même deux à l'Assemblée nationale, considérant que l'on veut joindre le Kamouraska à Montmagny-L'Islet;
- Considérant qu'amputer le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie de deux circonscriptions donnent un signal négatif quant à l'avenir des régions du Québec et restreint notre pouvoir auprès des gouvernements;
- Considérant que le Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale pourrait utiliser son droit de regard et de décision en appliquant les articles 14 à 17 de la Loi

électorale actuelle qui lui permettent la latitude nécessaire pour prendre une décision respectant les citoyennes et citoyens du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

Considérant que le Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale a utilisé ce droit de regard pour certaines circonscriptions en nous référant à la page 25 du second rapport de la proposition révisée de délimitation de la carte électorale : « La proposition révisée de délimitation compte cinq circonscriptions en situation d'exception : celles des Îles-de-la-Madeleine, d'Ungava, d'Abitibi-Est, de Gaspé et de René-Lévesque. La circonscription des Îles-de-la-Madeleine est déjà constituée ainsi par la Loi électorale, alors que celles d'Ungava, d'Abitibi-Est et de Gaspé se voient accorder un tel statut par la Commission en raison de leur contexte particulier et de leur portrait. ».

Il est proposé par M. Donald Malenfant, appuyé par M. Michel Chevarie et résolu :

1. que la MRC de La Matapédia demande au Directeur général des élections du Québec et président de la Commission de la représentation électorale du Québec, monsieur Marcel Blanchet, de maintenir notre circonscription de Matapédia telle qu'elle est actuellement, et de préserver l'intégralité des circonscriptions de l'Est-du-Québec;
2. qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, madame Danielle Doyer, à la vice-première ministre et ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, madame Nathalie Normandeau et au ministre de la justice et au ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, monsieur Jean-Marc Fournier.

Adoptée.

## 9. **BERCE DU CAUCASE**

### **Résolution CM 2010-168** concernant la berce du Caucase

Considérant que la berce du Caucase est une plante toxique présente sur le territoire de la MRC de La Matapédia, notamment sur les abords des routes et des chemins;

Considérant que les instances municipales et provinciales doivent entreprendre des actions visant à éliminer cette plante.

En conséquence, il est proposé par M. Gaëtan Ruest, appuyé par Mme Danielle Marcoux et résolu :

1. de demander à la direction régionale du ministère des Transports, au Canadien National (CN), au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent d'entreprendre les actions nécessaires visant à éliminer la berce du Caucase sur les abords des voies de circulation sous leur responsabilité;
2. de demander à l'Agence régionale de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent de diffuser de l'information relative à cette plante sur son territoire.

Adoptée.

## 10. **RÈGLEMENT 2010-09 PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES À LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS LA JURIDICTION DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Mme Réjeanne Doiron que lors d'une séance ultérieure sera adopté le règlement numéro 2010-09 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de La Matapédia et de leur paiement par les municipalités locales.

## 11. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011**

### 11.1. **Calendrier de travail et échéancier**

<b>Étapes</b>	<b>Responsables</b>	<b>Échéancier</b>
1. Avis de motion règlement de taxation	<b>Conseil MRC</b> Séance ordinaire	08-09-2010
2. Extrapolations et prévisions de fermeture d'année au 31-12-2010	Direction générale et directeurs de services	05-10-2010
3. Présentation des états des revenus et dépenses au 31-08-2010 avec extrapolation au 31-12-2010	<b>Comité administratif</b> Séance ordinaire	06-10-2009
4. Cueillette d'information et de données pour les prévisions budgétaires 2011 Rencontre des directeurs de services	Direction générale et directeurs de services	Du 18 octobre au 29 octobre 2010
5. Réflexion sur les orientations budgétaires 2011 et études des prévisions budgétaires 2011	<b>Comité administratif</b> Rencontre de travail (après séance ordinaire)	10-11-2010
6. Réflexion sur les orientations budgétaires 2011 et études des prévisions budgétaires 2011	<b>Conseil MRC</b> Rencontre de travail	17-11-2010
7. Adoption des prévisions budgétaires 2011 Adoption du règlement de taxation	<b>Conseil MRC</b> (Séance ordinaire)	24-11-2010

8. Présentation des prévisions budgétaires aux DG des municipalités de la MRC	Direction générale	25-11-2010
9. Transmission au MAMROT	Direction générale	Décembre 2010

### 11.2. Règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2011 – Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Danielle Marcoux que lors d'une séance ultérieure sera adopté le règlement no 2010-10 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2011.

## 12. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

### 12.1. Conseil sans papier – Point d'information

Certains maires ont manifesté le désir que la MRC passe au conseil sans papier. Cette solution pourrait être envisagée considérant la quantité importante de papier utilisée lors des séances. Il a été convenu que des scénarios en ce sens soient présentés à l'automne afin de prévoir, le cas échéant, les coûts d'implantation du conseil sans papier lors des prévisions budgétaires de l'année 2011.

Le secrétaire adjoint a contacté quelques fournisseurs de logiciels permettant le conseil sans papier et propose la démarche suivante :

Activités	Échéancier	Responsables
Rencontre avec M. Frédéric Berger, Société plan de vol (qui a implanté le conseil sans papier à Rimouski)	14 septembre, pm	Mario Lavoie Joël Tremblay Steve Dufour Danielle Ouellet Élus (2-3) :
Présentation en ligne par M. Patrick Leclerc, IcoTechnologies (qui a implanté de conseil sans papier à la MRC de Kamouraska)	14 septembre, pm	Mario Lavoie Joël Tremblay Steve Dufour Danielle Ouellet Élus (2-3) :
Rencontre avec M. Marc Doucet, greffier à la Ville de Rimouski	Semaine du 20 septembre	Mario Lavoie Joël Tremblay Élus (2-3) :
Rencontre avec M. Guy Lavoie, directeur général, MRC de Kamouraska	Semaine du 20 septembre	Mario Lavoie Joël Tremblay Élus (2-3) :
Détermination des besoins et rédaction du devis pour l'appel d'offres	27septembre -15 octobre	Joël Tremblay
Présentation en séance de travail du projet de conseil sans papier et orientation sur la mise en place du projet	27 octobre 2010	Mario Lavoie Joël Tremblay
Approbation par le comité administratif du lancement d'un appel d'offres auprès des fournisseurs de logiciels de conseil sans papier	10 novembre 2010	Comité administratif
Lancement de l'appel d'offres (sur invitation auprès de 2 fournisseurs)	11 novembre 2010	Joël Tremblay
Intégration du projet de conseil sans papier lors des prévisions budgétaires (le cas échéant)	24 novembre 2010	Mario Lavoie Conseil de la MRC
Ouverture des soumissions	3 décembre 2010	Mario Lavoie Joël Tremblay
Adjudication de contrat par le comité administratif	8 décembre 2010	Conseil de la MRC
Implantation du conseil sans papier	Janvier-mars 2011	Fournisseur Représentants de la MRC

### 12.2. Journées de la culture – Invitation au circuit sur les paysages

Monsieur Joël Tremblay informe le Conseil que, pour une deuxième année consécutive, se tiendra un circuit sur les paysages culturels. Le circuit se tiendra vendredi le 24 septembre de 9 h à 16 h. Le départ se fera à l'entrée no 7 de l'école Sainte-Ursule, située au 123, rue Desbiens à Amqui.

## 12.3. Programme de soutien aux initiatives culturelles matapédiennes – Appel de projets

Monsieur Joël Tremblay informe le Conseil que la MRC de La Matapédia procède actuellement à un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles matapédiennes. Le premier volet du programme s'adresse aux organismes culturels et ils peuvent obtenir une aide financière atteignant 2 000 \$. Le second volet du programme vise quant à lui à soutenir les efforts de diffusion des artistes et artisans jusqu'à hauteur de 1 000 \$. Les personnes et organismes qui désirent bénéficier de ce programme doivent soumettre leur projet d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2010 inclusivement en remplissant les formulaires et documents prévus à cet effet.

### 13. CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED – MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LA RÉGION

#### Résolution CM 2010-169 relative à la construction du parc éolien du Lac-Alfred et la maximisation des retombées économiques locales

- Attendu que le chantier du parc éolien du Lac-Alfred sera déployé sur les territoires des MRC de La Matapédia et de La Mitis.
- Attendu que de nombreux échanges ont eu lieu entre les dirigeants de Saint-Laurent Énergies et des représentants de La Matapédia et de La Mitis pour maximiser les retombées économiques locales et régionales du parc éolien du Lac-Alfred.
- Attendu que La Matapédia et La Mitis possèdent les ressources, les entreprises, les expertises et la main d'œuvre nécessaires pour effectuer une proportion importante des travaux de réalisation du parc éolien du Lac-Alfred.
- Attendu que des retombées économiques significatives, issues du projet du parc éolien du Lac-Alfred, sont attendues pour les régions de La Matapédia et de La Mitis.
- Attendu que les CLD de La Matapédia et de La Mitis ont conçu un bottin des entreprises de la région susceptibles d'être mises à contribution dans la réalisation du parc éolien du Lac-Alfred.

En conséquence, il est proposé par M. Gaëtan Ruest, appuyé par M. Mario Côté et résolu de demander à Saint-Laurent Énergies :

1. Que dans la mesure où il existe des entreprises qui possèdent l'expertise dans les domaines visés par un appel d'offres, de limiter celui-ci aux entreprises de La Matapédia et de La Mitis inscrites dans le bottin des entreprises, et dont le siège social est situé à l'intérieur de ces territoires depuis au moins un an.
2. Que dans le cas où il serait impossible de trouver l'expertise localement, d'inscrire une clause dans les devis exigeant le recours aux entreprises de la Matapédia et de La Mitis, prioritairement, pour la fourniture de biens et services et pour l'embauche de la main d'œuvre.
3. De communiquer avec le CLD de La Matapédia ou le CLD de La Mitis pour tout autre besoin qui n'aurait pas été spécifié dans le bottin des entreprises.

Adoptée.

### 14. ROUTE VERTE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR 2 TRONÇONS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'AMQUI (CAMPING ET HÔTEL DE VILLE)

#### Résolution CM 2010-170 concernant l'appel d'offres sur invitation pour deux tronçons de la Route Verte sur le territoire de la Ville d'Amqui (camping et hôtel de ville)

Considérant que la Ville d'Amqui accepte d'assumer à sa pleine charge des travaux relatifs à deux tronçons de la Route verte sur le territoire de la Ville d'Amqui (camping et hôtel de ville) pour une somme de 32 474,67 \$.

Il est proposé par M. Alain Gauthier, appuyé par M. Steve Lamontagne et résolu de procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès des entrepreneurs suivants pour des travaux relatifs à deux tronçons de la Route verte sur le territoire de la Ville d'Amqui :

- Entreprises L. Bouchard, Lac-au-Saumon
- Entreprises L. Michaud, Amqui
- Entreprises Valois, Causapscal
- Transport Martin Alain
- Entreprises A.D. Landry, St-Damase

Adoptée.

### 15. REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA SUR LA TABLE GIRT GASPÉSIE SUD

#### Résolution CM 2010-171 concernant la nomination d'un représentant de la MRC de La Matapédia sur la table GIRT Gaspésie Sud

Il est proposé par Mme Sophie Champagne, appuyé par M. Gilbert Sénéchal et résolu de nommer M. Serge Malenfant à titre de représentant de la MRC de La Matapédia sur la table GIRT Gaspésie Sud.

Adoptée.

**16. CORRESPONDANCE**

Aucune intervention n'est faite sur les correspondances.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question.

**18. AUTRES SUJETS :****18.1 Prochaine réunion de travail de la MRC – 22 septembre à 19h30**

La prochaine rencontre de travail de la MRC se tiendra mercredi le 22 septembre à 19h30 à la salle du Conseil de la MRC.

**18.2 Prochain conseil de la MRC – 13 octobre 19h30**

Le prochain Conseil de la MRC se tiendra mercredi le 13 octobre à 19h30 à la salle du conseil.

**18.3 Invitation à une rencontre avec M. Denis Coderre et Mme Nancy Charest du Parti libéral du Canada – Salle de l'Âge d'or d'Amqui, le 23 octobre 2010 à 11h30**

Monsieur Mario Lavoie informe le Conseil de la tenue d'une rencontre avec M. Denis Coderre et Mme Nancy Charest du Parti libéral du Canada, le 13 octobre 2010 à 11h30 à la salle de l'Âge d'or d'Amqui.

**18.4 Visite du CFER**

Monsieur Mario Lavoie rappelle aux membres du Conseil de l'aviser rapidement de leur intérêt à participer à la visite du CFER. Il sera ensuite possible de déterminer si un autobus sera réservé pour cette visite.

**18.5 Transmission de condoléances à la famille de M. Claude Béchar****Résolution CM 2010-172 concernant la transmission de condoléances à la famille de M. Claude Béchar**

Il est proposé et unanimement résolu de transmettre des condoléances à la famille de M. Claude Béchar.

Adoptée.

**18.6 Randonnée sur le chemin Kempt**

Madame Françoise Jean informe le Conseil de la tenue d'une randonnée pédestre sur le chemin Kempt le 11 septembre.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution CM 2010-173 concernant la levée de la séance**

Il est proposé par Mme Sophie Champagne, appuyé par M. Alain Gauthier et résolu de lever la séance à 21h05.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfet

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint